

76

Commission permanente Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48925

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux dans les locaux d'hébergement des mineurs non accompagnés - rue Guillaudot à Rennes - Avenants aux marchés de travaux

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'améliorations énergétiques et de modernisation des locaux dans l'ancienne caserne de gendarmerie, rue du Général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), établissement recevant du public et servant de centre d'hébergement aux jeunes mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA, sont en cours de réalisation.

Il s'agit d'une opération de travaux d'un montant total de 484 167,03 € HT, soit 622 656 € TTC. Des travaux complémentaires aux marchés initiaux s'avèrent nécessaires pour 2 lots et il convient de passer un avenant supérieur à 15 % aux marchés de travaux suivants :

- Lot n° 1 Plâtrerie, cloisons sèches, faux plafonds et menuiseries intérieures :

Avenant n° 1 d'un montant de 18 403,42 € HT soit 22 084,10 € TTC au marché subséquent 20230445 conclu le 6 septembre 2023 avec la société SPIE Batignolles Grand Ouest.

A la demande de la Commission de Sécurité, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour une mise en sécurité des logements. Il s'agit de la fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu pour les cuisines des 12 logements des mineurs non accompagnés.

L'avenant n° 1 au marché subséquent 20230445 entraîne une augmentation de 19,97 % et porte le montant initial de 92 168,92 € HT soit 110 602,70 € TTC à 110 572,34 € HT soit 132 686,81 € TTC.

- Lot n° 6 Maçonnerie :

Avenant n° 1 d'un montant de 6 498,25 € HT soit 7 797,90 € TTC au marché subséquent 20230448 conclu le 06 septembre 2023 avec la société SPIE Batignolles Grand Ouest.

Pour la protection incendie, des travaux complémentaires sont nécessaires avec l'élargissement des tranchées dans la cour extérieure pour la mise en place de fourreaux supplémentaires.

L'avenant n° 1 au marché subséquent 2023448 entraîne une augmentation de 19,86 % et porte le montant initial de 32 730,60 € HT soit 39 276,72 € TTC à 39 228,85 € HT soit 41 074,62 € TTC.

Lors de sa réunion du 14 novembre 2023, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 et l'avenant n° 1 pour le lot n° 6, détenus par la société SPIE Batignolles Grand Ouest.

S'agissant d'augmentations supérieures à 15 %, l'autorisation de la commission permanente est requise.

Les crédits seront inscrits au BP 2024 sous réserve du vote sur l'enveloppe : 2020 - BATII006 et sur l'imputation 23.51.231318 - affectation n° 2022-27336.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant de travaux n° 1 au marché 20230445 conclu avec la société SPIE Batignolles Grand Ouest pour un montant de 18 403,42 € HT soit 22 084,10 € TTC ;

- d'approuver les termes de l'avenant de travaux n° 1 au marché 20230448 conclu avec la société SPIE Batignolles Grand Ouest pour un montant de 6 498,25 € HT soit 7

797,90 € TTC ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenants après le vote du budget 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20232032

Pour extrait conforme